

Déclaration

Gaz de Schiste

le groupe Total ne recule devant rien pour faire des profits



Michel Billout

Sénateur
de la
Seine-et-Marne

Membre
de la Commission
des Affaires
étrangères,
de la Défense et des Forces
armées

Vice-président
de la Commission
des Affaires Européennes

Alors que selon la majorité parlementaire, la loi adoptée en juin permettait très clairement d'interdire l'exploration et l'exploitation des huiles et gaz de schiste ou du moins la fracturation hydraulique, **le groupe Total vient d'annoncer qu'il souhaitait continuer à rechercher du gaz de schiste dans le sud-est de la France, dans le cadre d'un permis exclusif obtenu en 2010.**

Si le groupe indique ne pas avoir recours à la technique de la fracture hydraulique, désormais interdite, il ne donne pas plus de détails en indiquant simplement que *“les techniques utilisées dépendront des caractéristiques des réservoirs d'hydrocarbures”*.

Avec mes collègues sénateurs du groupe CRC-SPG, j'avais, à l'époque, **dénoncé l'hypocrisie de cette loi** qui, loin d'interdire l'exploitation de ces hydrocarbures de roche, n'était en réalité **qu'une loi d'affichage, qui ne réglerait aucunement le problème.**

Pourtant, les dégâts sur l'environnement d'une telle exploitation **sont avérés** et particulièrement importants notamment sur de la ressource aquatique. Je reste scandalisé tant devant l'opacité qui continue d'entourer ces questions permettant au final l'acharnement des entreprises à explorer le gaz de schiste, que du silence coupable et complice de ce gouvernement.

Avec mes collègues sénateurs du groupe CRC-SPG, nous appelons donc les populations et leurs élus à protester **vigoureusement contre cette décision** et en appellent solennellement au gouvernement pour qu'enfin celui-ci prenne ses responsabilités, notamment au regard des engagements pris lors du Grenelle de l'environnement.

Paris, le 13 septembre 2011

Contact presse :
Eric Defouilhoux – Assistant Parlementaire de Michel Billout
Tel : 06 74 30 74 28